

Brève histoire de la solidarité entre le SCFP Ontario et la Palestine

Résolution n°50 du SCFP Ontario

En mai 2006, près de 900 délégués au congrès annuel du SCFP Ontario ont adopté la résolution n°50. Cette résolution a été présentée dans le cadre d'une campagne mondiale appelant au boycott, au désinvestissement et aux sanctions contre l'État d'Israël jusqu'à ce qu'il cesse : de s'étendre sur les terres palestiniennes qu'il occupe depuis 1967, d'interdire aux Palestiniens la liberté de mouvement et l'accès à des moyens de subsistance, et de saper l'autodétermination palestinienne.

La communauté internationale, représentée par les États membres des Nations unies, réaffirme régulièrement que ces actions constituent les principaux obstacles à l'instauration de la paix entre Palestiniens et Israéliens. En fait, le Conseil de sécurité des Nations unies a dénoncé sans équivoque, pas plus tard qu'en 2016, la construction par Israël de colonies au-delà des « lignes du 4 juin 1967 » comme n'ayant « aucune validité juridique et constituant une violation flagrante du droit international et un obstacle majeur à la réalisation de la solution prévoyant deux États et d'une paix juste, durable et globale » (Source : Résolution 2334 du [Conseil de sécurité des Nations unies](#)).

La résolution n°50 a mandaté le SCFP Ontario pour trois actions :

- 1** Élaborer une campagne d'éducation sur la nature de l'apartheid israélien et sur le soutien politique et économique du Canada à ces pratiques, avec les organisations de solidarité avec la Palestine et les organisations de défense des droits de l'homme.
- 2** Soutenir la campagne internationale de boycott, désinvestissement et sanctions jusqu'à ce qu'Israël remplisse son obligation de reconnaître le droit inaliénable du peuple palestinien à l'autodétermination et respecte pleinement les préceptes du droit international, y compris le droit des réfugiés palestiniens à retourner dans leurs maisons et propriétés, comme le stipule la résolution 194 des Nations unies.
- 3** Demander au SCFP National de s'engager à mener des recherches sur l'implication du Canada dans l'occupation et demander au CTC de se joindre à nous pour faire pression contre les pratiques d'apartheid de l'État israélien et demander le démantèlement immédiat du mur.

Le SCFP Ontario est fier d'avoir été le premier grand syndicat à le faire au Canada et est solidaire avec de nombreux autres syndicats et fédérations du travail qui ont depuis adopté des résolutions similaires :



Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes en 2008



Centrale des syndicats du Québec (Congrès du travail du Québec) en 2009



Alliance de la fonction publique du Canada en 2012



Confédération des syndicats nationaux in 2015



UNIFOR en 2017



Fédération canadienne des étudiants en 2018



Syndicat canadien de la fonction publique - Manitoba en 2023

Apartheid israélien

La résolution n° 50 a incité le SCFP Ontario à créer et à identifier des ressources éducatives pour les membres du SCFP concernant l'occupation israélienne de la Palestine qui dure depuis des décennies et l'établissement d'un régime d'apartheid. Une ressource éducative similaire a été rédigée par le SCFP Colombie-Britannique en 2007, intitulée « Le mur doit tomber », qui s'appuie largement sur des rapports d'Amnesty International, de la Banque mondiale et des Nations unies pour démontrer que « la paix exige la fin de l'occupation israélienne des territoires palestiniens (Cisjordanie et Gaza), le démantèlement du mur et la fin de la violence contre tous les civils israéliens et palestiniens. »

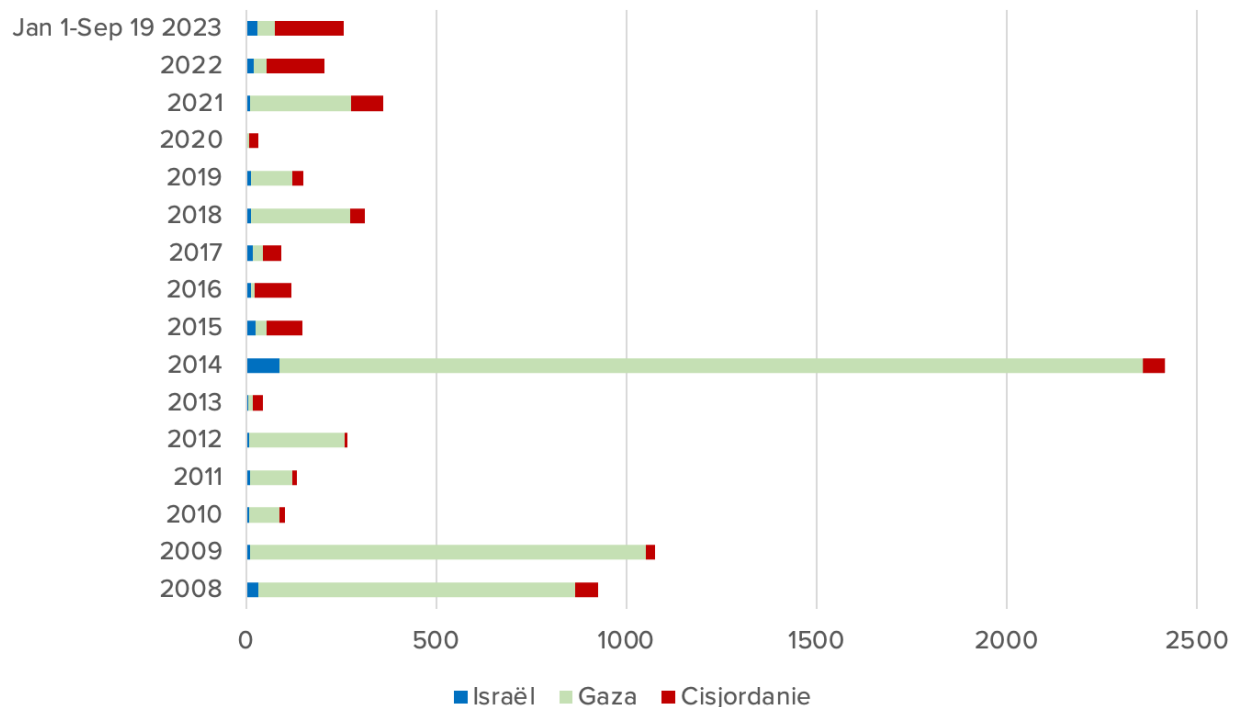
Des organisations de défense des droits internationalement reconnues, telles qu'[Amnesty International](#), [Human Rights Watch](#) et l'organisation israélienne de défense des droits de l'homme [B'tselem](#), ont toutes conclu qu'Israël pratiquait l'apartheid dans son traitement des Palestiniens, tant à l'intérieur de ses frontières que dans les territoires occupés. Le droit international [définit l'apartheid](#) comme des actes inhumains perpétrés « dans le but d'établir et de maintenir la domination

d'un groupe racial de personnes sur tout autre groupe racial de personnes et d'opprimer systématiquement ces dernières. »

Près de vingt ans se sont écoulés depuis la résolution initiale n°50 du SCFP Ontario et, au cours de cette période, plusieurs crises se sont croisées et chevauchées. Néanmoins, l'occupation, l'apartheid et la violence qui l'accompagne ont persisté.

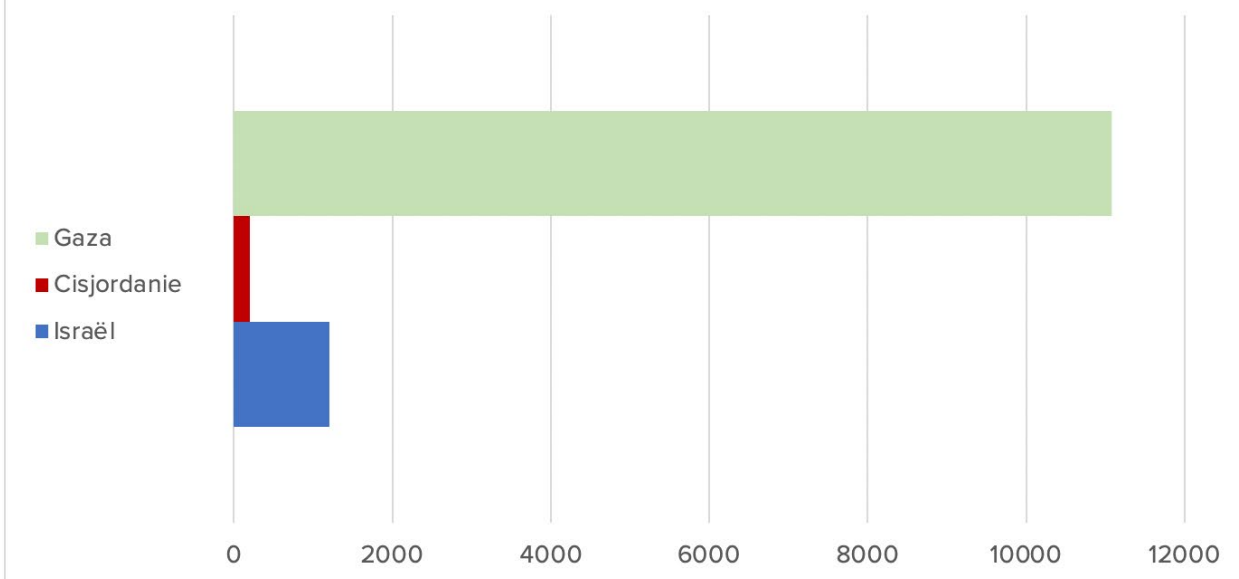
Le conflit actuel est un point d'inflexion. La violence infligée aux civils israéliens par les militants du Hamas le 7 octobre, 2023 a été accueillie par une violence militaire israélienne si disproportionnée qu'elle est considérée comme le précurseur d'un [génocide des Palestiniens de Gaza](#) par 35 experts indépendants du système des droits de l'homme de l'ONU. Il ne faut pas laisser passer cela. Source : Procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme : Procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme <https://www.ohchr.org/en/press-releases/2023/11/gaza-un-experts-call-international-community-prevent-genocide-against>

Les décès liés aux conflits : Territoires palestiniens occupés et Israël



Source : Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations unies (OCHA)
Bureau des Nations unies pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA) :
<https://www.ochaopt.org/data/casualties>

Décès préliminaires, non vérifiés, depuis le début du conflit actuel, le 7 octobre 2023



Source : Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations unies (OCHA) : Bureau
des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA) au 19 novembre 2023 :
<https://www.ochaopt.org/updates>

Résolution d'urgence 804 du SCFP National

Le SCFP National et le SCFP Ontario ont exhorté le Gouvernement du Canada à demander un cessez-le-feu à partir du 10 octobre, 2023. Lors du congrès national de notre syndicat, qui s'est tenu du 23 au 27 octobre, les délégués ont adopté la résolution d'urgence 804, qui donne à notre syndicat le mandat de :

- 1 Exiger du gouvernement canadien qu'il demande un cessez-le-feu immédiat en Israël-Palestine, qu'il cesse de vendre des armes à Israël, qu'il mette fin à l'immunité diplomatique de l'État d'Israël, qu'il mette fin au blocus israélien de Gaza et qu'il rétablisse l'aide et les nécessités de base de survie ;
- 2 Sensibiliser les membres à l'histoire de l'occupation et de la colonisation de la Palestine par Israël, à la complicité du Canada et à ce que les syndicats peuvent faire pour soutenir une paix juste.

Ce que votre section locale peut faire :

La résolution n°50 du SCFP Ontario et la résolution d'urgence n°804 du SCFP National exigent que nous exprimions notre soutien à une paix juste. Cela signifie qu'il faut demander la fin de l'occupation israélienne des terres palestiniennes. Tous les peuples ont un droit inaliénable à l'autodétermination et le droit d'exister. Les sections locales du SCFP en Ontario sont encouragées à :

- 1 Organiser des séances de formation pour les membres de leur section locale en utilisant le matériel de formation du SCFP Ontario qui est en cours de mise à jour.
- 2 Écrire à aux représentants élus pour leur demander d'appeler publiquement à un cessez-le-feu immédiat et permanent à Gaza, à la fin de l'occupation et de la colonisation du territoire palestinien par Israël, et pour exiger qu'ils tiennent l'État d'Israël responsable pour avoir ignoré le droit international, y compris en révoquant l'immunité diplomatique.
- 3 Participer à des actions de solidarité avec la Palestine dans votre communauté.

Les sections locales doivent contacter le SCFP Ontario si elles souhaitent poursuivre cet important travail de solidarité.

Vous pouvez le faire en envoyant un courriel à info@cupe.on.ca. Pour visiter les sites liés, consultez la fiche d'information en ligne à l'adresse cupe.on.ca/fr/



Ensemble, nos actions combinées feront la différence.